

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 9 MAI 2022

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT MENTIONNÉS CI-DESSOUS, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 avril 2022, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 6-1-80 (2022) intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les matériaux de revêtement autorisés pour les bâtiments de valeur patrimoniale supérieure ».
- Projet de règlement numéro 6-2-7 (2022) intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook concernant les dimensions minimales des lots riverains ».
- Projet de règlement numéro 6-5-2 (2022) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les bâtiments de valeur patrimoniale supérieure ».

2. Objet des projets de règlement

Le projet de règlement numéro 6-1-80 (2022) a pour objet d'assujettir les bâtiments de valeur patrimoniale supérieure aux dispositions relatives aux matériaux autorisés pour les travaux touchant le revêtement extérieur.

Le projet de règlement numéro 6-2-7 (2022) a pour objet d'apporter les modifications requises au règlement de lotissement afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook concernant les dimensions minimales des lots riverains dans le secteur du lac Lyster.

Le projet de règlement numéro 6-5-2 (2022) a pour objet d'assujettir au règlement sur les PIIA les bâtiments possédant une valeur patrimoniale supérieure, mais qui sont situés à l'extérieur des secteurs déjà protégés. Ainsi, les demandes de permis relatives aux travaux d'agrandissement, de transformation ou de modification touchant l'extérieur du bâtiment seront soumises au processus d'étude et d'approbation des plans prévu au



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 13 avril 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 avril 2022.

Donné à Coaticook, ce 13 avril 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras

règlement sur les PIIA. Le règlement prévoit, à cet effet, des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation propres à chacune des interventions.

Les bâtiments de valeur patrimoniale supérieure concernés sont les suivants :

Numéro civique
34 rue Bonin
151, rue Cutting
205, rue Cutting
246, rue Cutting
57, rue Gendreau
54, rue Johnson
82, rue Johnson
94, rue Johnson
1953, chemin Lyon
1971, chemin Lyon
289, rue Michaud
1811, chemin Moreau

Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, 9 mai 2022 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement peuvent aussi être consultés à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 13e jour du mois d'avril 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras

